

Monsieur le Président

.....

Cette 72ème réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international dangereux, notamment de menaces d'utilisation d'armes nucléaires. Mais elle est aussi la première à avoir lieu dans une nouvelle ère en termes de désarmement nucléaire.

En effet, l'adoption, le 7 juillet dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) par 122 États constitue une avancée historique dans les efforts visant à éliminer les armes nucléaires. Ce traité complète et renforce le régime de non-prolifération, y compris le TNP. Au vu des conséquences catastrophiques qu'infligerait toute utilisation, il établit une norme efficace de rejet catégorique des armes nucléaires comme outils légitimes de guerre.

Dans le contexte actuel, les risques de détonation nucléaire sont bien réels. Nous tenons à rappeler que les activités en cours telles que les essais nucléaires, les menaces d'utilisation, le développement et la modernisation des arsenaux nucléaires constituent une menace pour la sécurité internationale et contreviennent gravement au régime de non-prolifération.

L'attribution du Prix Nobel de la Paix à la Campagne Internationale pour l'abolition des armes nucléaires met en lumière l'importance du TIAN comme étape essentielle vers la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. Elle souligne aussi le fait que ce traité représente une victoire de la diplomatie, de la coopération et du dialogue entre États, et offre une vision de paix et de sécurité internationales qui ne se basent pas sur l'utilisation de la force ou des armes.

Depuis le 20 septembre, 53 nations ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Union des Comores en fait partie et encourage les États qui ne l'ont pas encore signé de le faire sans délai. Ma délégation votera en faveur de la résolution intitulée « Pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » comme les autres résolutions qui approuvent le TIAN.

...